

Quiz 1 – Positionnement (début de formation)

Objectif : évaluer les connaissances initiales des participants sur le cadre légal de la profession.

1. La profession d'agent immobilier est principalement régie par :
 - A. La loi Hoguet du 2 janvier 1970
 - B. La loi Pinel
 - C. La loi SRU
 - D. Le Code du travail Réponse : A


2. Pour exercer l'activité d'agent immobilier, il faut :
 - A. Détenir une carte professionnelle
 - B. Être propriétaire d'un bien immobilier
 - C. Être notaire
 - D. Être inscrit au tribunal Réponse : A

3. La déontologie professionnelle correspond :
 - A. À l'ensemble des règles éthiques et de comportement de la profession
 - B. Aux règles fiscales
 - C. Aux règles de copropriété
 - D. Aux règles bancaires Réponse : A

allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**

4. La lutte contre le blanchiment d'argent dans l'immobilier est contrôlée par :
- A. TRACFIN
 - B. La CAF
 - C. La Mairie
 - D. La Sécurité sociale
- Réponse : A
5. La discrimination dans l'accès au logement est :
- A. Interdite par la loi
 - B. Autorisée selon le propriétaire
 - C. Autorisée en location meublée
 - D. Autorisée si elle est justifiée par le bailleur
- Réponse : A

RCS NICE 925 002 990

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93061116506 auprès du préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur